



RÉUNION
COMMISSION
DE QUARTIER

GRESILLES

Compte rendu du : 21/03/2018

I. TEMPS D'ÉCHANGE AVEC LES HABITANTS

II. BUDGETS PARTICIPATIFS

- Projet 2017 – point d'étape
- Projet 2018 – hiérarchisation et vote

III. VIE DE QUARTIER

- MJC des Grésilles – point d'actualité
- Conseil Citoyen – point d'actualité

IV. INFORMATIONS DIVERSES

- Substitution de la collecte du verre en porte à porte par une collecte en points d'apport

LISTE DES MEMBRES

COLLÈGE DES HABITANTS

PERSONNES RESSOURCES

1. Jean-Pierre DORIGNY **Présent**
2. Mounia EL BAKKOURI **Présente**
3. Farah FATAH **Excusée**
4. Alain GBATE-MOTEBO **Absent**
5. Samira HASSINI **Présente**

HABITANTS

6. Mustapha AKPINAR **Excusé**
7. Benali ANANI **Absent**
8. Mohamed BELMADANI **Excusé**
9. Fabrice BRUSSON **Présent**
10. Marie-Odile CHOLLET **Présente**
11. Najia DAHECH **Absente**
12. Linda DIALLO **Présente**
13. Ali DJELLOUL **Absent**
14. Jean-François DOIDY **Absent**
15. Khalid DRISSI EL BOUZAIID **Excusé**
16. Philippe FARNY **Présent**
17. Jean FRIRY **Présent**
18. Nathalie GAUTHIER **Excusée**
19. Samira HILALI **Excusée**
20. Jacqueline KESSAÏSSIA **Excusée**
21. Samia LEBLANC **Présente**
22. Guy-Daniel LIGAN **Présent**
23. Catherine MAINSEL **Présente**
24. Sébastien MARCATI **Présent**
25. Joëlle MEZAGEUR **Présente**
26. Catherine PARET **Présente**
27. Josiane RACLE **Excusée**
28. Adrienne RASSAT **Excusée**
29. Jean-Thierry ZAMBA **Présent**
30. Lakhdar ZELBOUNI **Absent**

SUPLÉANTS

1. Clément THIEBAUT **Présent**
2. Emmanuel JASPART **Présent**
3. Brahim BOUAZAMA (**Démissionnaire**)
4. Noureddine EL MOUSSAOUI **Absent**
5. Jean-Eudes MARTIN-GARRAUT **Présent**
6. Abdelhak JAOUÏ **Présent**
7. Jean-Marc DAUCOURT **Excusé**

COLLÈGE DES ASSOCIATIONS-ACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES

1. Voir Ensemble **Excusé**
2. Grésilles Nouveau Souffle **Excusée**
3. ADIE **Absente**
4. FNATH **Présente**
5. PEP 21 **Excusé**
6. MJC Dijon Grésilles **Présente**

COLLÈGE DES ÉLUS

1. Hamid EL HASSOUNI (Coprésident élu titulaire) **Présent**
2. Nuray AKPINAR-ISTIQUAM (Coprésidente élue suppléante) **Présente**
3. Catherine HERVIEU **Excusée**
4. Jean-Yves PIAN **Excusé**
5. Bernard BONORON **Présent**

COLLÈGE DES PERSONNES QUALIFIÉES

1. Salima BENOURETH **Absente**
2. Hicham GAADI **Absent**
3. Jérôme GAILLARD **Absent**
4. Laure JOLY **Excusée**
5. Thierry SOREAU **Absent**

1 – TEMPS D'ECHANGE AVEC LES HABITANTS

Jean-Pierre DORIGNY :

Question n°1 :

Pourquoi y a-t-il une ouverture 24h/24 des portails au stade Epirey ? L'un donne sur la rue Marius Chanteur et l'autre sur le chemin en haut du stade en direction de la rue Joseph Kessel.

Réponse :

Le stade Epirey est ouvert tous les jours par un gardien du service des sports. Concernant les fermetures, c'est la société E.T.S qui fait une tournée pour les stades et certaines salles de sports. Elle est prévue à partir de 23h (sauf le dimanche : 20h) ce qui correspond aux heures de fin de service du PC Sécurité « sports ».

De plus, une demande de réparation a été faite pour le portail situé en haut du stade et une intervention est prévue très prochainement. Le portail sera de nouveau fermé mais il reste la cible (de même que la clôture) de dégradations volontaires.

Question n°2 :

Pourquoi les bancs sur la promenade entre la rue Marius Chanteur et la rue Joseph Kessel ont-ils été supprimés ? Il y en avait quatre ainsi que des poubelles. Ces bancs étaient utilisés surtout lors de promenade par les personnes âgées.

Réponse :

Effectivement, trois bancs sur quatre ont été retirés afin de les remettre en état. Ils seront remis en place, repeints et réinstallés dès que possible.

Catherine MAINSEL précise qu'elle a trouvé une publicité pour un commerçant dans une boîte à livres et que des affiches sont collées à l'extérieur des panneaux d'information.

Hamid EL HASSOUNI indique que les publicités vont être retirées et que la nouvelle charte d'utilisation va permettre de mieux gérer l'information sur les panneaux d'information. Chacun peut également enlever les publicités et alerter le service Démocratie Locale.

2 – BUDGETS PARTICIPATIFS

- Projets 2017 – point d'étape

- Extension du jardin partagé Castelnaud :

Guy-Daniel LIGAN rappelle qu'un jardin partagé est un jardin étudié, conçu, construit et cultivé collectivement avec les habitants d'un quartier. Il ne se décrète pas et prend tout son sens lorsqu'il répond aux attentes des habitants d'un lieu. Pour rappel, ce projet a été mené en collaboration avec la MJC et Zutique Production afin de créer un espace de « jardin partagé », en pied d'immeuble rue Castelnaud, entre les immeubles Dickens et Chenier. Après plusieurs réunions et rencontres avec les riverains et utilisateurs de ce jardin, l'extension, en cours de réalisation, va consister à :

- préparer le terrassement des 150 m² supplémentaires
- installer un point d'eau (avec une borne fontaine) afin de pouvoir arroser les plantations des bacs
- installer d'autres bacs mis à disposition pour planter des fruits et légumes
- mettre en place un espace convivial (une autre table et des bancs)

Les services techniques de la ville vont préparer le terrain et installer le point d'eau courant mars. L'aménagement de l'espace, coordonné par Zutique, sera réalisé courant avril. Le budget alloué à cette extension est de 25 000 €.

Pierre-Loup VASSEUR confirme qu'un chantier éducatif va avoir lieu du 9 au 14 avril prochain avec des jeunes de la prévention spécialisée. Les réalisations vont être encadrées par Théo VOLATIER (qui a déjà créé les premiers modules) et des animateurs de l'ACODEGE et de la MJC des Grésilles. Cette deuxième phase des travaux va permettre d'accroître les liens créés avec les riverains autour de ce jardin en agrandissant l'espace jardin (avec fruits et légumes) ainsi que l'espace convivial.

Hassan DJAMA IDLEH demande comment les habitants riverains (et notamment les enfants) vont s'investir dans ce jardin ?

Pierre-Loup VASSEUR rappelle que ce projet est né il y a environ trois ans et que, dès le début, sa conception s'est faite avec les riverains des deux immeubles voisins. L'objectif premier était d'ouvrir l'espace entre les deux immeubles. Concernant l'aspect éducatif, les structures de quartier sont en contact avec l'accueil de loisirs Champollion ainsi qu'avec deux écoles maternelles afin d'envisager des visites sur le jardin.

Hamid EL HASSOUNI indique, qu'à terme, une association pourrait être créée afin de gérer le jardin.



- Installation d'agrès de type Street Workout au stade Epirey :

Sébastien MARCATI rappelle qu'afin de permettre aux habitants, ainsi qu'aux jeunes qui fréquentent les installations sportives et la MJC, de pouvoir pratiquer une activité physique d'extérieure, une structure de type Street Workout a été implantée, près du terrain de foot synthétique, sur l'esplanade Epirey. L'inauguration a eu lieu le mercredi 7 mars.

Le budget consacré à ce projet a été de 29 000 €

Hamid EL HASSOUNI rappelle que ces agrès sont ouverts au plus grand nombre et qu'une séance collective, et encadrée par un animateur de la MJC, a lieu tous les mercredis après-midi.



- Installation de tables de jeux :

Nuray AKPINAR-ISTIQAM rappelle qu'après une première réunion sur ce projet, les membres ont décidé d'installer des tables de jeux à différents endroits du quartier. Après une visite sur site avec les services techniques et le service de la Tranquillité Publique, voici les emplacements proposés :

- au niveau du mail des Lochères, vers la borne d'eau et l'aire de jeux : une table en béton avec un damier (surface au sol de 2 m²)
- devant la piscine, entre les arbres, près de la boîte à livres : une table en bois avec une plaque en résine type damier
- au parc des Grésilles, en entrant à droite vers le banc : une table « enfants » en résine (surface au sol de 1,10 m²) avec des chevaux de bois

Le budget alloué à ce projet est de 6 000 €



- Changement d'emplacement d'une boîte à livres :

Hamid EL HASSOUNI indique que les boîtes à livres ont été démontées et restaurées fin février. Suite à la dégradation de la boîte située devant l'école Camille Flammarion, il a été décidé d'installer une nouvelle boîte (double, nouvelle génération fabriquée par l'ONF) en bas des escaliers de la Boulangerie Tournier. Cet emplacement, validé par le service technique et le service de la Tranquillité Publique, permettra d'avoir une réalisation de la commission dans ce secteur du quartier. Une nouvelle communication, sur l'ensemble des boîtes à livres de la ville, est prévue une fois qu'elles seront toutes installées (fin mai-début juin).

Le budget alloué à ces réparations ne sera pas imputé sur les budgets participatifs de la commission.



Yves PANNETIER confirme que, suite à la demande des membres, une boîte à livres va être installée à proximité de la mairie de quartier.

- Continuité de l'embellissement de l'angle des rues Thimonnier et Lebon :

Hamid EL HASSOUNI rappelle qu'un groupe de travail s'est réuni dernièrement sur ce projet. L'objectif est de sensibiliser les utilisateurs des espaces verts et des parcs sur la nécessité de préserver leur environnement et leur propreté. Un message pourrait être délivré dans ce sens par le biais de panneaux (pupitre de format 40 X 60 cm). Il a été décidé, dans un premier temps, de faire établir par les services techniques un état des lieux des endroits (espaces verts ou parcs) ayant un intérêt pour ce type de message. Il sera ensuite demandé aux écoles élémentaires du quartier ainsi qu'aux jeunes de la MJC de réaliser un panneau à l'aide de dessins ou de messages. Un groupe de travail permettra ensuite de sélectionner les messages à inscrire sur les panneaux afin de les fournir à une graphiste pour une mise en page définitive.

- Projets 2018 – hiérarchisation et vote

Nuray AKPINAR-ISTIQAM présente les différents projets ou donne la parole aux personnes présentes.

PROJETS REALISABLES – GRESILLES			
NOM	N°	DESCRIPTIF ET REPONSE	PRIORISATION
Aurélie DJADI	1	<p><u>Boîte à dons</u> :</p> <p>Sur le même principe que les boîtes à livres, la boîte à dons, plus grande (de la taille d'une armoire à peu près), permet de donner des vêtements, des bibelots, des jouets, des petits objets divers et variés dont on souhaite se séparer. Elle peut également accueillir un espace avec des photos pour les objets plus grands (meubles par exemple), et le contact de la personne qui le donne.</p> <p>Réponse : si ce projet est retenu, il conviendra d'apporter une vigilance toute particulière pour que ce type de dispositif n'entraîne pas de dépôts d'objets sauvages sur la voie publique. Concernant les secteurs sauvegardés, ce projet devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Compte tenu de l'absence d'expérience significative, le chiffrage devra être affiné dans le cas où le projet serait retenu. De plus, une attention particulière devra être accordée en terme d'emplacement en raison des contraintes liées à l'accessibilité. Pour qu'un tel projet puisse vivre, il est nécessaire qu'il soit accompagné et porté par une structure porteuse, afin que les contenus déposés dans la boîte à dons soient vérifiés.</p> <p>Coût estimé à 2 000 €/boîte</p>	
Samia LEBLANC	2	<p><u>Planter des arbres</u> :</p> <p>Objectif pédagogique : participation des enfants (écoles, collèges...)</p> <p>Santé : générer de l'oxygène</p> <p>Biodiversité : abris pour animaux (oiseaux...)</p> <p>Réponse : Si la faisabilité technique est validée par le service des espaces verts, le Muséum/Jardin des Sciences peut travailler en transversalité avec les habitants pour le choix des essences afin que les plantations participent aux enjeux de biodiversité et à la trame verte sur le territoire.</p> <p>Les travaux de plantations peuvent être accompagnés d'une action participative avec les habitants : sensibilisation aux enjeux de la biodiversité urbaine, programme d'adoption de pied d'arbre (https://teleservices.dijon.fr/ma-nature/actualites/Pages/J-adopte-un-pied-d-arbre---un-pied-de-mur.aspx).</p> <p>Si le projet est retenu, il conviendra de l'affiner en groupe de travail pour affecter une enveloppe financière en fonction du nombre d'arbres notamment.</p>	

Sébastien HELIOT	3	<p><u>Sécurité enfants et habitants</u> :</p> <p>Rue Branly, entre la rue Arago et le square Lavoisier, se trouvent des garages sur une voie non privée et mal éclairée. Les vitesses des véhicules sont excessives alors que les enfants jouent du côté des maisons. Certains véhicules se garent au milieu de la voie. La demande est de fermer un des deux accès par des rochers, des bacs fleuris (comme devant l'entrée de la foire) ou une grille de façon à bloquer les véhicules tout en laissant un passage pour les piétons (poussettes, vélos, secours...)</p> <p>Réponse : il est envisageable de fermer d'un coté si tous les riverains et propriétaires de garages sont favorables et sous réserve que les services publics ne risquent pas d'être gênés (ordures ménagères et nettoyage). Cette demande a d'ailleurs été faite auprès des services concernés et la réponse est en attente.</p> <p>A noter qu'il existe un square à proximité pour que les enfants puissent jouer en sécurité.</p> <p>Coût : 2 000 €</p>	
Samira HILALI Hassan DJAMA IDLEH	4	<p><u>Installation de bacs à compost</u> :</p> <p>L'utilisation des bacs à compost en pied d'immeubles permet la réduction des déchets.</p> <p>Réponse : à Dijon, depuis 2015, des sites de compostage de quartier voient le jour. Ces derniers sont ouverts aux habitants du quartier qui souhaitent participer à cet acte citoyen.</p> <p>Le quartier des Grésilles, quant à lui, possède déjà une plateforme de compostage en pied d'immeuble, à Boutaric. Pour un fonctionnement optimum, un site de compostage nécessite un suivi par une structure support. Il est donc difficile de l'envisager au pied de tous les immeubles.</p> <p>D'autre part, le nouveau "jardin partagé Castelnau" devrait bientôt se doter également d'une plateforme de compostage.</p> <p>Hassan DJAMA IDLEH précise que la Confédération Syndicale des Familles se porte candidate pour être structure porteuse et peut faire bénéficier de son matériel.</p>	Déjà prévu

NOM	N°	INTER-QUARTIERS REALISABLES DESCRIPTIF ET REPONSE	PRIORIS ATION
Elise BARTELEMY	1	<p><u>Site de compostage collectif :</u> La ville pourrait installer des composteurs à la disposition des citoyens, ce qui permet aux habitants de contribuer aux efforts collectifs en matière d'environnement. Le compost pourrait ensuite être réutilisé par les citoyens et/ou par la ville. Chaque composteur permettrait de recueillir et de valoriser les matières résiduelles organiques de 15 à 30 personnes.</p> <p>Réponse : il existe aujourd'hui plusieurs site de compostage de quartier sur Dijon : Square Gaston Roupnel (rue de Tivoli), Parc Clémenceau (rue Jean de Cirey), Espace Baudelaire (Avenue Charles Baudelaire), AVUM (28 rue le Jolivet), centre social Bourroches (71 bis rue de la Corvée), jardin de l'Arquebuse (1 avenue Albert Premier) et l'Eco-quartier Heudelet (allée Chevalier de la barre).</p> <p>Prochainement 2 sites vont voir le jour au square de Loisy (rue Buffon) et au jardin des Apothicaires (derrière le musée de la vie Bourguignonne).</p> <p>D'autres sites peuvent voir le jour mais cela nécessite plusieurs conditions pour que le projet soit viable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir environ 10m²d'espaces verts pour installer la placette de compostage, - Une structure en support du projet (association, centre social...) avec a minima 2 personnes formées guide-composteurs (ils sont présents pour faire perdurer la dynamique : transferts, récupération du compost...), - Avoir de 2 à 6 habitants qui seront formés référents de site (ils sont présents pour informer les autres habitants), - Et un approvisionnement en broyat de branches par les services techniques de la ville de Dijon. <p>Coût : 300 €</p>	
Stéphane DUPAS	2	<p><u>Liberté d'expression associatif :</u> La vie associative dijonnaise est très riche, et trop peu connue des habitants. Le projet consiste à réaliser des panneaux d'affichages pour les associations (uniquement elles) pour afficher leur prochain événement (conférence, visite, fête...), mais aussi (très important), ce panneau sera une tribune d'expression et d'information. Les associations pourront publier sur 3-4 pages, par exemple, tout texte en relation avec leur activité, texte sous leur responsabilité.</p> <p>Ces panneaux visibles pour les piétons (trottoirs, parcs,...) seront alors une source d'information de la vie associative. Sur un même panneau s'expriment plusieurs associations. Reste à définir le temps que resteront les informations ("turn over"), comment seront gérés ces panneaux (mairie ou inter associations: charte à rédiger), une vitrine pour protéger les feuilles ou pas,...</p> <p>Les feuilles seront fourni par les associations, la mairie n'a rien à imprimer.</p> <p>Ces panneaux ne seront pas éclairés (sobriété énergétique).</p>	

		<p>Réponse : bien que ce projet soit réalisable, la collectivité essaye au maximum de libérer l'espace public. Aussi, si ce projet était retenu, il conviendra que les lieux d'implantation des panneaux soient validés par les services compétents de la municipalité. De la même manière, les questions liées à la gestion des informations affichées (quel type d'information, qui gère la mise en place et le retrait des informations,) de l'entretien et de la de propreté devront être étudiées en groupe de travail.</p> <p>Coût : Le coût (fourniture et pose comprises) s'élève à 1 600 € pour un panneau en simple face et à 1 800 € pour un panneau en double face.</p>	
Evelyne AMIDIEU-GROS	3	<p><u>Valorisation des arbres remarquables ou essences rares des arbres du Lac Kir pour les nombreux promeneurs :</u></p> <p>Travail avec le jardin de L'Arquebuse en élaborant une forme "d'étiquetage".</p> <p>Réponse : Le projet est pertinent dans la dynamique de la valorisation des oiseaux présents sur le lac, ainsi que de la labellisation Ecojardin du site. A partir d'un listing des arbres présents, un travail d'identification des arbres à valoriser pourrait être entrepris avec le Jardin Des Sciences dans un cadre participatif, en élargissant la problématique aux différents arbres présentant un intérêt pour la biodiversité locale (par exemple les arbres ressources pour les pollinisateurs, les oiseaux, les arbres procurant un abri etc ...).</p> <p>L'estimation du coût sera à affiner en fonction du support d'étiquetage.</p> <p>Coût : 3 000 €</p>	
André DUFFOUR	4	<p><u>Armoire à manger partagée :</u></p> <p>Installation d'une armoire à manger partagée. Pour lutter contre le gaspillage alimentaire, poser les aliments non périssables que l'on n'utilise plus pour en faire profiter d'autres personnes. Pour info, voir les sites suivants : https://fr.ulule.com/armoire-partagee/ https://mrmondialisation.org/armoire-locale-partagee-pour-lutter-contre-la-precarite/</p> <p>Réponse : si ce projet est retenu, il conviendra d'apporter une vigilance toute particulière en raison des contraintes sanitaires existantes liées aux denrées alimentaires. Concernant les secteurs sauvegardés, ce projet devra être validé par l'Architecte des Bâtiments de France. Compte tenu de l'absence d'expérience significative, le chiffrage devra être affiné dans le cas où le projet serait retenu. De plus, une attention particulière devra être accordé en terme d'emplacement en raison des contraintes liées à l'accessibilité. Enfin, pour qu'un tel projet puisse vivre, il est nécessaire qu'il soit accompagné et porté par une structure porteuse, un commerçant ou un restaurateur par exemple afin que l'armoire à manger soit alimentée et que les denrées déposées soient vérifiées.</p> <p>Coût : 2 000 €</p>	

<p>Romuald OULION</p>	<p>5</p>	<p><u>La lumière qui vient des crottes de chien :</u> D'un côté, moins de crottes sur les trottoirs, de l'autre, de la lumière à pas cher... Concrètement, les propriétaires de chiens du quartier sont invités à déposer les crottes de leur animal par une trappe installée dans ce réverbère forcément pas comme les autres. Au cœur de ce dernier, les déjections sont transformées en énergie. Et la lumière scintille. Selon l'inventeur, dix sachets d'excréments suffisent pour produire de la lumière pendant deux heures. Les lampadaires à gaz sont moins nocifs vis-à-vis de l'environnement que les LED; ces derniers diffusent en effet une lumière bleue faisant fuir les chauves-souris. Contribuer à rendre la ville plus propre et le faire de façon durable et environnemental et ça existe déjà au Royaume Uni. Alors pourquoi pas à dijon ?</p> <p>Réponse : Ce projet innovant doit être approfondi car il vient s'ajouter aux équipements existants. De plus, sa commercialisation en France reste incertaine à ce jour. L'estimation financière est donc impossible à ce jour. S'il est retenu, ce projet pourrait éventuellement être expérimenté dans un quartier à partir du volontariat de propriétaires de chiens.</p>	
-----------------------	----------	---	--

HORS DISPOSITIF - GRESILLES		
NOM		DESCRIPTIF ET REPONSE
Abdelhak JAOUI	1	<p><u>Navette Divia Quartiers</u> :</p> <p>Je constate qu'il existe une grande partie du quartier non desservie par les bus ou tram. L'idée est de mettre en place des navettes (à l'image de DiviaCity) les jours de marché, les mercredis après-midi, pour faciliter les déplacements des habitants. Je vois souvent des "personnes âgées" revenir du marché en trainant leurs cabas remplis.</p> <p>Cela servira aussi aux jeunes pour se rendre aux équipements sportifs ou à la médiathèque Champollion ou même pour toute personne désirent relier le réseau de bus ou de tram.</p> <p>Réponse : ce projet ne peut pas être réalisé dans le cadre d'un budget participatif.</p> <p>Par ailleurs, si un besoin en mobilité de proximité se fait sentir pour les personnes âgées, c'est dans ce cas plutôt vers un service de type "pousse pousse" (triporteur électrique existant déjà à Dijon) qu'il faut se tourner.</p>
Jean-Pierre DORIGNY	2	<p><u>Réduction de la vitesse rue Denis Papin</u> :</p> <p>Suite à la vitesse excessive de certains véhicules, la demande concerne l'aménagement de la chaussée pour permettre la réduction de la vitesse dans les rues Denis Papin et Boutaric.</p> <p>Réponse : des comptages de circulation vont être réalisés afin d'évaluer la situation dans ces deux rues. En fonction des résultats, une balade urbaine pourrait être organisée sur site pour envisager des aménagements avec les services compétents.</p>
Mounia EL BAKKOURI	3	<p><u>Rallongement de la toiture au marché des Grésilles</u> :</p> <p>Celle-ci est trop courte et ne protège pas les vendeurs les jours de marché.</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car il dépasse l'enveloppe allouée à la commission de quartier.</p>
Linda DJERMOUNE DIALLO	4	<p><u>Cultive ta marche</u> : association de promotion de la marche urbaine à la rencontre du patrimoine culturel dijonnais. L'idée est de faciliter un rendez-vous dans le quartier pour une marche urbaine afin de promouvoir les événements culturels (concert, musée, pièce de théâtre, opéra...).</p> <p>Une activité physique et culturelle pour une demi-journée. conviviale, accessible à tous. Ceci permettrait aux populations des quartiers de (re)découvrir le patrimoine de la ville. Rendre la ville aux piétons en favorisant les déplacements à pieds, et ainsi poursuivre les efforts de la ville en terme d'écologie.</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs, il pourrait être organisé avec la MJC ou le Centre Social du quartier à destination de tous.</p>

<p>Zinédine BENNACER</p>	<p>5</p>	<p><u>Liaison piétonne Grésilles Cap Nord</u> :</p> <p>Ce projet a pour but de faciliter le passage à pied (ou en vélo) entre Grésilles et cap nord. Le projet serait donc soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'une voie piétonne directe entre rue Joseph KESSEL et rue de Cracovie au niveau de l'hypermarché LECLERC - la création d'un passage direct entre la rue Marius chanteur (au niveau gymnase Epirey et la rue Clément Desormmes (en impasse). <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs car la collectivité n'a pas la maîtrise foncière de ces terrains.</p>
<p>M.Odile CHOLLET</p>	<p>6</p>	<p><u>Mobilier urbain assis debout</u> :</p> <p>Pour favoriser la mobilité des personnes âgées, proposition d'équiper l'espace public qui longe la voie de tram (comme l'avenue Raymond Poincaré par ex) de mobilier urbain "assis debout". Ceci permettrait le repos sur un long parcours tout en préservant la tranquillité des riverains (qui ne souhaitent pas de bancs susceptibles d'entraîner des nuisances dues à d'éventuels regroupements).</p> <p>Réponse : l'étude de la mise en place de bancs ou assises le long du TRAM (avenue Raymond Poincaré) à déjà été étudiée précédemment. Il en résulte que l'installation de mobilier urbain n'est pas réalisable pour les motifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la présence du TRAM complexifie l'installation en raison notamment des nombreux réseaux d'alimentation - de nombreux équipements existent déjà sur l'espace public (arceaux à vélo, panneaux, éclairage public...) - ce mobilier peut constituer un "obstacle dangereux" aux cyclistes (notamment à la descente avec une vitesse plus élevée) - un muret situé en bordure de piste piétonne existe et peut servir d'assise

HORS DISPOSITIF – INTER-QUARTIERS

NOM	N°	DESCRIPTIF ET REPONSE
Alicia BOUDOU	1	<p><u>Intermodalité des transports</u> :</p> <p>Il serait particulièrement intéressant d'autoriser les vélos dans le tramway. L'objectif est de favoriser l'intermodalité des transports et rendre accessible le tram aux quartiers non desservis tout en promouvant l'aspect "santé" du vélo. Par exemple, pouvoir aller à Valmy en tram et redescendre en vélo. Les exemples sont multiples... Afin de limiter l'encombrement dans les trams, il pourrait être envisagé d'autoriser les vélos, hors heures de pointe, uniquement dans le dernier wagon (par exemple) mais de ne pas le réserver exclusivement aux vélos. Il serait juste "bike friendly" en quelque sorte. D'autres villes le font, Grenoble par exemple (vélos autorisés dans tout le tram tôt le matin et en soirée).</p> <p>Réponse : cette question a longtemps été étudiée au lancement du tram, à l'occasion de l'élaboration du "règlement d'usage". Le choix de ne pas autoriser les vélos dans les tram s'argumente ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en terme de sécurité, un vélo est un objet dangereux voir mortel en cas de freinage d'urgence. Il a été jugé préférable d'éviter tout risque, même si effectivement certaines villes (au tram plus ancien) l'autorisent. - il est difficile d'établir une heure de pointe/heure creuse sur les tram dijonnais. Aussi il est difficile d'établir des créneaux horaires lisibles pour les clients et réguliers. Les heures de pointe de T1 et T2 ne sont pas les mêmes. Par exemple, T1 le dimanche soir est en en heure de pointe, mais pas T2 etc... - Dijon métropole cherche tout de même à favoriser l'intermodalité vélo + tram, c'est pourquoi des Diviavélopark ont été installés le long du tram. Cela permet par exemple de venir en T2 jusqu'à la station EUROPE, de prendre son vélo dans le park sécurisé à proximité de la station et de poursuivre son trajet à vélo si l'on travaille au parc technologique éloigné du réseau Divia. Si l'on habite le sud de Chenôve ou Marsannay, il est possible de venir en vélo jusqu'à T2, d'y laisser son vélo au park sécurisé à proximité de CHENOVE CENTRE et de poursuivre en tram. <p>Aujourd'hui 10 Diviavélopark existent, et un 11ème sera ouvert à la station MONGE (dans le parking en construction).</p>
Nicolas DESCHENES	2	<p><u>Dijon bike park</u> :</p> <p>Les parcs à vélos offrent des loisirs adaptés aux familles. Le besoin de zones d'équitation sécuritaires, durables et progressistes augmente avec la popularité du vélo. Avec plus de 2,8 millions de personnes qui font du vélo, il y a un grand besoin pour chaque communauté d'avoir un espace pour profiter des possibilités de faire du vélo. Les avantages pour la santé des bicyclettes sont largement répandus et bien documentés. De la lutte contre l'obésité et le désordre de la nature au renforcement des liens des amis et de la famille, le vélo a le pouvoir de transformer les communautés. Les parcs à vélos et les pistes cyclables peuvent être intégrés aux systèmes de parcs existants, aux réseaux de sentiers, aux communautés planifiées, placés à côté des étincelles de patin ou utilisés pour réaménager les terrains vacants.</p>

		<p>Réponse : ce projet est intéressant et novateur sur Dijon mais son estimation financière est au delà du budget alloué aux commissions de quartier. De plus, ce type d'équipement semble être davantage réalisé en pleine nature et axé sur le VTT d'où la difficulté de l'intégrer dans un projet de quartier.</p>
Eric COURVILLE	3	<p><u>Le manque de places de parking ne doit pas autoriser l'anarchie :</u> La volonté flagrante et volontaire de la ville à laisser s'installer l'anarchie sur les trottoirs, notamment tout autour du CHU, participe passablement à entretenir un climat détestable, libertaire voire hostile. Personne ne peut nier ce laxisme insupportable et la nouvelle image d'Épinal, pardon de Dijon où la voiture est roi sur tout chemin piétonnier. La volonté de « ville sans voiture » ne doit pas faire l'économie de son idéal en laissant s'instituer une anarchie comme aveu d'une vision lacunaire et présomptueuse. L'idée est donc d'aller jusqu'au bout du processus citoyen comme écologique et faire respecter les codes et interdits ou alors revoir cet avènement avec plus de recul et discernement.</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. Pour information, une étude très détaillée des zones "en tension" en matière de stationnement a été réalisée. Pour le secteur du CHU des projets de réglementation et de construction de parking sont en cours d'étude.</p>
Olivier BERTAT	4	<p><u>Poubelle écoresponsable :</u> Plusieurs matériaux qui sont mis dans les poubelles peuvent être recyclés. Les poubelles actuelles ne donnent pas la possibilité aux gens de faire les gestes simples en ville, c'est à dire trier. Les modèles de poubelles allemandes sont exemplaires, mais en France on parle d'écoresponsabilité sans agir vraiment. Pour commencer, les mégots et bouchons plastique doivent être recyclés. Il suffirait d'ajouter à chaque poubelle existante deux tubes, l'un pour récolter les mégots (et il ferait office de cendrier) et l'autre pour les bouchons plastique. Des associations pourraient se charger de ramasser les contenus de ces deux mini-poubelles sans privilégier une association par rapport à une autre et diviser équitablement les secteurs de ramassage.</p> <p>Réponse : la Ville de Dijon ne prévoit pas d'installer dans les lieux publics, des poubelles permettant un tri des déchets. En effet, des équipements de ce type ont déjà été installés dans le passé (parc Darcy, parc Hyacinthe Vincent) mais ces poubelles ont été retirées depuis car l'expérience montre que le tri est rarement bien fait voire fait du tout.</p> <p>Quant à l'installation de cendriers ou de poubelles/cendriers, la politique de la Ville, aujourd'hui, consiste à ne pas installer de cendrier pour ne pas ajouter du mobilier supplémentaire sur les trottoirs. En effet, la Ville de Dijon cherche, au contraire, à réduire le mobilier urbain pour une meilleure fluidité des piétons et une meilleure accessibilité. De plus, le service de la propreté émet des réserves sur un éventuel gain de propreté. En effet, si l'usager est respectueux, fumeur ou non, quand il a des déchets, il ne les jettera pas au sol. A Dijon, 1840 corbeilles sont implantées sur le territoire et celui qui veut se débarrasser d'un déchet peut le faire facilement et proprement en utilisant nos corbeilles. Malgré cela, les cantonniers et balayeurs ramassent quotidiennement de nombreux déchets. Certaines villes ont installé des dispositifs pour recueillir les chewing-gums (panneaux ludiques où l'usager met son chewing-gum sur une feuille qui représente une cible, un jeu...). Là encore, malgré ces dispositifs, ces villes n'ont pas constaté d'amélioration flagrante sur le nombre de chewing-gums collés au sol.</p>

Olivier BERTAT	5	<p><u>Le huitième Art à l'honneur :</u> Exposition permanente de photographies. Sur un(des) écran(s) numérique, par exemple, disposé passage du logis du Roy, diffusion de photographies tous thèmes confondus, pour ne pas concurrencer "Dijon vu par" mais permettre à tou-te-s, sans limite d'âge, d'exposer temporairement quelques photos à la vue de tou-te-s. Diffuser les photos en boucle, en diaporama. Un règlement notifierait les photos à ne pas proposer (rien d'illégal). Une même personne ne pourrait proposer pas plus de deux ou trois photos en même temps, uploadée et validée en ligne par un modérateur.</p> <p>Réponse : ce projet est réalisable mais ne relève pas des budgets participatifs. Si les habitants sont intéressés, un groupe de travail pourra être mis en place afin de définir les modalités de fonctionnement avec les services municipaux.</p>
Andrea CAPEZZA	6	<p><u>Favoriser le covoiturage :</u> Prévoir des espaces de covoiturage, des points de rendez-vous pour se rencontrer et prendre ou se faire prendre en charge. Des endroits faciles à trouver et ou attendre en étant à l'abri. Des abri-bus avec signalétique covoiturage et espace de stationnement... Et pourquoi, en plus, ne pas prévoir une signalétique depuis les principaux accès à Dijon ...</p> <p>Réponse : c'est l'objet même du service Divia Pouce mis en place sur Magny-sur-Tille, Corcelles-les-Monts et Flavignerot. Dijon Métropole a pour objectif de l'étendre en mettant en place une application mobile pour cela. Pour les aires de co-voiturage plus conséquentes, ce travail est réalisé dans le cadre du PLUiHD avec une planification 2020-2030 des besoins.</p>
Sonia GENTY	7	<p><u>Respect des piétons, passages piétons :</u> Les automobilistes respectent rarement les priorités piétons, le risque est réel. Ne serait-il pas opportun de budgétiser une campagne de sensibilisation pour les automobilistes, afin qu'ils prennent enfin conscience que le piéton, sur un passage protégé est PRIORITAIRE, malgré l'absence de carrosserie ? Dans le cadre d'une démarche active pour que les automobilistes laissent la voiture à l'extérieur du centre ville (parkings-relais, rotations des stationnements en surface, piétonisation de la majeure partie du centre ville...), il serait cohérent d'aider les piétons à prendre leur place. Exemples : un message choc par affichage, spots pendant les matchs du DFCO et dans les cinémas, caméras aux passages piétons, rappel des règles de priorité par la police présente à des points stratégiques dans la ville, mise en place d'amende dissuasive et communication à ce sujet.</p> <p>Réponse : Ce projet est hors dispositif.</p>
Andrea CAPEZZA	8	<p><u>Animation place Wilson :</u> Le kiosque de la place Wilson est souvent inutile, pourquoi ne pas proposer des concerts libres les week-ends, un peu de flonflon, un peu de rap, un peu de rock, un peu d'accordéon et tout ce qui peut faire danser ... faisons vivre le kiosque de la place Wilson ...</p> <p>Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Il sera transmis au service de la Culture pour information.</p>

Andrea CAPEZZA	9	<p><u>Agendas</u> :</p> <p>Vu que l'époque est à la transparence et que nos élus le sont par nous et pour nous, il serait bon qu'ils nous disent ce qu'ils font pour nous. Pour ce faire ils pourraient afficher leurs agendas en toutes transparences, qui ils voient et pourquoi. Je sais que certains ont peur et qu'ils pensent que certaines choses doivent rester secrètes mais ils oublient qu'ils ont été élus et ils doivent des comptes à leurs électeurs, contrairement aux dictatures, aux royaumes et empires... Bref faites nous part de ce que vous faites pour nous. Donc je propose un agenda ou l'on pourrait choisir l'élu, la date et le sujet du rendez-vous et qu'on puisse aussi en avoir un compte rendu en historique, la démocratie par nous et pour nous...</p> <p>Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs.</p>
Romuald OULION	10	<p><u>Zone Cani-ludique par l'association La Grande Famille du Chien</u> :</p> <p>Entièrement sécurisée par une clôture, cette zone est composée de plusieurs espaces séparés : un espace où l'on peut éduquer/sociabiliser son chien/chiot, un espace destiné aux loisirs. Dijon et son agglomération représente environ 17000 chiens, et un seul espace leur était jusqu'ici consacré. Les propriétaires de chiens pourraient dès lors éduquer, sociabiliser, défouler, divertir leurs compagnons à quatre pattes sans danger, et sans être une « gêne » pour les autres citoyens. Ils pourraient également prendre conscience de l'intérêt collectif à éduquer son compagnon et rendre la ville plus propre si des zones comme celle ci voyaient le jour dans chaque quartier...</p> <p>Réponse : ce projet n'entre pas dans le cadre des budgets participatifs. En effet, la Ville ne dispose pas d'un site clos qui puisse servir à ce type d'usage, aussi le coût d'aménagement d'un terrain non clos dépasse le budget alloué à la commission de quartier.</p>
Jean-Noël ACH	11	<p><u>Améliorer la qualité de la vie et investir dans la vie de la cité ne se fait pas uniquement par des réalisations matérielles</u> :</p> <p>En effet l'environnement humain y participe beaucoup. C'est pourquoi je propose ? qu'à l'aide de ce budget, l'on aide des enfants dans leur scolarité, des parents, hélas, n'en ont pas toujours la possibilité. Un soutien scolaire, des cours pourraient être utiles. Certes des arbres, des feux rouges sont utiles, mais souvent dérisoires face à l'avenir de nos enfants. Les boites à livres c'est bien mais savoir lire est encore mieux.</p> <p>Réponse : ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Pour information, il existe des dispositifs de soutien scolaire dans les quartiers de Dijon animés par des associations notamment dans les structures de quartier.</p>
Aurélie BENOIT	12	<p><u>Rencontres intergénérationnelles "Génération complices"</u> :</p> <p>Favoriser le lien intergénérationnel en proposant des rencontres conviviales entre les différentes générations. En lien avec les structures de quartier, mettre en place des ateliers co-animés par des jeunes et des seniors (animations, goûters, petits déjeuners...). Un accompagnement, du domicile au lieu d'animation, est proposé aux seniors en perte d'autonomie. Ce projet permet de faire rencontrer les différents publics, d'échanger sur la vie de quartier et d'impliquer les habitants, de faire connaître les activités et services proposés localement. C'est aussi l'occasion de faire évoluer le regard que porte notre société sur la jeunesse et la vieillesse, de lutter contre l'isolement relationnel, de mettre en lumière la solidarité intergénérationnelle et pour les professionnels du secteur de travailler en multi-partenariat.</p> <p>Réponse : Ce projet ne relève pas des budgets participatifs. Pour information, plusieurs associations, à Dijon, développent ce type d'activités intergénérationnelles, Unis Cité, Binôme21 ainsi que les structures de quartier, centres sociaux et MJC. Chacun peut se rapprocher d'elles pour apporter sa participation.</p>

Après discussion entre les membres, le vote permet de hiérarchiser les projets suivants :

- Planter des arbres : 19 voix avec un budget à définir
- Installation d'un site de compostage : 17 voix avec un budget prévisionnel de 500 €
- Sécurité des enfants rue Branly : 16 voix avec un budget prévisionnel de 2 000 €
- Valorisation des arbres au lac Kir : 15 voix avec un budget prévisionnel de 3 000 €
- Lumière qui vient des crottes de chiens : 8 voix avec un budget à définir
- Boîte à dons : 7 voix avec un budget prévisionnel de 2 000 €

Hamid EL HASSOUNI précise que des groupes de travail permettront de définir plus précisément les projets ainsi que d'affiner leurs budgets.

3 – VIE DE QUARTIER

• Conseil citoyen – point d'actualité

Hamid EL HASSOUNI précise qu'un nouveau conseil citoyen doit être mis en place dans le but de régulariser cette instance au regard de la loi de février 2014. La ville de Dijon propose de mettre en place deux conseils citoyens dans les quartiers pouvant prétendre à des financements dans le cadre du contrat de ville : Grésilles et Fontaine d'Ouche. Leur composition (8 à 15 membres selon les quartiers et le périmètre retenu) sera faite, par tirage au sort, dans le respect de la parité entre les hommes et les femmes. Le conseil citoyen devra, également, contenir des représentants des associations et acteurs locaux. Deux personnes du conseil devront siéger aux instances de pilotage du contrat de ville. Il est proposé qu'une structure de quartier puisse être porteuse de cette instance : la MJC en l'occurrence sur le quartier des Grésilles. La durée d'accompagnement des conseils est prévue jusqu'à fin 2020. Les modalités de mise en place seront développées lors de la commission de quartier de juin.

• MJC Dijon Grésilles – point d'actualité

Caroline MEFFE (Directrice de la MJC) précise que la MJC est un élément essentiel de la vie sociale et culturelle sur un territoire de vie qui permet aux jeunes et aux adultes de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir des citoyens actifs.

Les objectifs éducatifs de la MJC :

- Favoriser l'autonomie
- Permettre un accès à la culture pour tous
- Former à la citoyenneté

1- Descriptif des différents pôles de la MJC :

A – Pôle « Jeunesse et proximité » :

Qui : Pour les jeunes (12-17 ans et 18-25 ans) et les habitants du quartier

Objectifs :

- Accompagner les jeunes et les habitants dans la mise en œuvre de leurs projets
- Développer des compétences relationnelles, sociales autour du vivre-ensemble
- Favoriser l'épanouissement et la construction de l'individu à travers des expérimentations

Actions :

- ✓ Accueil jeune 12-17ans : activités autour de différentes thématique éducatives, culturelles, artistiques et manuelles, art de rue, ludothèque, sportif, solidarité, scientifique etc... / sorties et des projets à moyens termes : jardins, action de solidarité / séjours : ski, nature etc
- ✓ Accueil 18-25 ans : accompagnement de projet, sorties, séjours à l'étranger
- ✓ Atelier parent-enfant : atelier créatif / jardinage
- ✓ Espace Chill : espace jeune de débat et d'échange sur des problématiques actuelles : prévention, santé, média...
- ✓ Action inter-quartier
- ✓ Autres actions : ciné quartier, CGC, actions sportive proximité, GEF, NO, programmation théâtre des grésilles... (voir Newsletter ou venir à la MJC pour connaître les dates)

B- Pôle « Activité pour tous » : Qui : tous les publics : mixité

Objectifs :

- Acquérir des savoirs faire et des savoirs être liés à la pratique d'activité
- Permettre la rencontre, le lien social et la mixité
- Favoriser l'épanouissement et la construction de l'individu

Actions : description des activités :

- ✓ Petite enfance (BBN, Gym parent-enfant, initiation musicale, théâtre)
- ✓ Sport : Fitness, Gym en musique, Musculation, Marche nordique
- ✓ Musique : piano, guitare, trombone
- ✓ Danse : Exp corporelle, claquette, Flamenco, Country, modern Jazz, Ragga, hip-hop, oriental, africaine, funky style, zumba
- ✓ Création : photo, dessin/peinture, théâtre
- ✓ Linguistique : arabe, français
- ✓ Arts Martiaux et bien-être : yoga, qi gong, battodo, laido, jodo, kendo

C- Pôle « Mon Quartier au Féminin »

Qui : les habitantes du quartier

Objectifs :

- permettre une estime de soi valorisée,
- favoriser le lien et la participation,
- accéder à la santé et aux informations

Actions :

- ✓ APT,
- ✓ cours de français,
- ✓ atelier créatif,
- ✓ atelier bien être,
- ✓ sortie,
- ✓ atelier nutrition,
- ✓ projet « mémoire de quartier »

D- transversalité :

Participation à la vie associative :

- ✓ mise en place d'un café citoyen (description)
- ✓ accueil des adhérents
- ✓ formation de stagiaire
- ✓ participation à des moments importants de la vie associative interne et externe: AG, Conseil de Maison, Grand Déj....
- ✓ expositions...

4 – INFORMATIONS DIVERSES

- **Substitution de la collecte du verre en porte à porte par une collecte en point d'apport**

Hamid EL HASSOUNI présente Valérie MAZZELLA (Service collecte, tri et prévention des déchets de Dijon métropole) qui expose les modifications liées à la collecte du verre sur les quartiers de Dijon.

Un récapitulatif des emplacements vous sera transmis ultérieurement.

Hamid EL HASSOUNI rappelle que la localisation des emplacements a été choisie avec des critères facilitant l'apport du verre pour les habitants. Toutefois, s'il s'avère que tel ou tel emplacement pose problème, il conviendra de le signaler afin que son éventuel déplacement soit étudié. La phase de transition va permettre de bien appréhender ces nouveaux emplacements de collecte avec une communication adaptée.

Un habitant demande ce qu'il en est des emplacements où les copropriétés environnantes ont déjà des bacs enterrés (dépôt, entretien...) ?

Valérie MAZZELLA rappelle que les nouveaux emplacements ont été choisis, aussi, en fonction de cela avec une même entreprise qui collecte les deux. Si d'éventuelles dégradations ont été commises par le collecteur de verre, c'est à ce dernier de les prendre en charge.

Catherine MAINSEL précise qu'il y a parfois un délai assez important entre deux collectes sur le secteur de la rue Berthelot. Elle demande si les nouveaux conteneurs seront adaptés pour le bruit ?

Valérie MAZZELLA prend note du secteur concerné.

Hamid EL HASSOUNI précise, qu'à terme, le matériel utilisé sur le domaine public ou privé (par l'intermédiaire des bailleurs sociaux) devra être remplacé afin d'être modernisé. Il existe, sur les nouveaux bacs, des détecteurs de remplissage qui permettent de les faire vider avant qu'ils ne soient pleins.

Une habitante signale que les personnes âgées ne pourront pas se déplacer trop loin pour vider leurs verres. Ceci pourrait engendrer du dépôt sauvage de verre dans les poubelles à ordures ménagères.

Valérie MAZZELLA signale que, s'il y a un manque dans certains secteurs, le service de Dijon métropole peut réétudier la question (à condition que l'emplacement remplisse tous les critères de collecte). Elle précise que les personnes « valides » seront en capacité d'aller apporter leurs verres (au même titre qu'elles vont faire leur courses). Pour les personnes « en perte d'autonomie », il conviendra de compter sur la solidarité entre voisins comme cela se fait déjà dans les 23 autres communes de la métropole déjà équipées du système de collecte.

Un habitant demande dans quel délai vont être supprimés les bacs actuels ?

Valérie MAZZELLA indique qu'une réunion est prévue prochainement afin de fixer des échéances avec les bailleurs sociaux. Il est toutefois prévu que les bacs actuels soient fixés dans les locaux à poubelles (en attendant leur récupération) afin d'habituer les utilisateurs à aller au point d'apport volontaire.

Un habitant demande ce qu'il est prévu en cas de nouvelles constructions ?

Valérie MAZZELLA précise que, bien souvent, les nouveaux immeubles intègrent des bacs à verre enterrés mais que, si le besoin est réel, une nouvelle implantation peut être envisagée.

Hamid EL HASSOUNI précise que le Président de Dijon métropole, François REBSAMEN, s'est engagé à ne pas augmenter la taxe sur les ordures ménagères pendant trois ans.

Un habitant demande si une information va être faite sur l'endroit le plus proche de collecte et si un retour est envisagé sur l'efficacité (impact environnemental et social) de la nouvelle formule ?

Valérie MAZZELLA indique, qu'il n'est pas prévu, à ce jour, d'étiquettes sur les bacs indiquant le point d'apport le plus proche. Ce n'est pas forcément celui qui sera utilisé par les usagers d'ailleurs. Toutefois, un site Internet répertorie les différents points. Concernant l'impact, il convient d'intégrer le fait que beaucoup moins de camions vont circuler (l'économie a été estimée à 60 tonnes de CO2). L'impact social résidera dans la solidarité entre habitants pour apporter le verre aux points d'apport.

Hamid EL HASSOUNI propose que des actions de sensibilisation soient mises en place avec les habitants à la faveur de l'installation des nouveaux bacs.

Un habitant demande si le tri du verre par couleur est prévu ?

Hamid EL HASSOUNI indique que, pour mesurer l'efficacité, il convient de procéder étape par étape. Un bilan permettra d'envisager d'autres améliorations.

Hamid EL HASSOUNI



Coprésident élu

Guy-Daniel LIGAN



Coprésident habitant